Montréal

| Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération | |
|---|---|
| Assemblée ordinaire du jeudi 21 juin 2018<br>Séance tenue le 21 juin 2018 | Résolution: CG18 0340 |

**Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg

Mme Christina M. Smith
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.08 1181701002
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 juin 2018

Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

| Assemblée ordinaire du lundi 18 juin 2018<br>Séance tenue le 18 juin 2018 | Résolution: CM18 0736 |
|---|---|

**Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1181701002 (20.08)
/lc

Valérie PLANTE
Mairesse

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 juin 2018

Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

| Séance ordinaire du mercredi 6 juin 2018 | Résolution: CE18 0970 |
|---|---|

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1181701002
/lc

Benoit DORAIS
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 8 juin 2018

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances

# Recommandation

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Numéro de dossier : | 1181701002 |
| Unité administrative responsable | | | |
| Niveau décisionnel | Conseil d'agglomération | Au plus tard le | 2018-06-06 |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine | | |
| Compétence d'agglomération / Contrat de ville | Écoterritoires | | |
| Projet | - | | |
| Objet | Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc., pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard pour une dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6187) - (5 soumissionnaires). | | |

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. D'accorder à **Manufacturier Sheltec inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-6187);

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier d écisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

- - Signé par Chantal I. GAGNON/MONTREAL le 2018-05-28 09:09:46, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Numéro de dossier :1181701002

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances

# Sommaire décisionnel

## Identification

Numéro de dossier : 1181701002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Parcs nature et espaces riverains |
| Niveau décisionnel | Conseil d'agglomération — Au plus tard le 2018-06-06 |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Compétence d'agglomération / Contrat de ville | Écoterritoires |
| Projet | - |
| Objet | Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc., pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard pour une dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6187) - (5 soumissionnaires). |

## Contenu

### Contexte

Le projet de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières est situé au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, à l'extrémité de la pointe nord-ouest du parc-nature, aux abords du lac des Deux Montagnes.

Le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard comporte plusieurs structures permettant d'observer la biodiversité des milieux humides diversifiés. Elles ont toutes été construites dans les années 1990, elles sont en fin de vie et ont nécessité plusieurs réparations dans les dernières années. Elles doivent impérativement être reconstruites.

Le 18 décembre 2014, le conseil d'agglomération de Montréal a octroyé un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour la réalisation du projet intitulé « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies », dont le belvédère de la Pointe-aux-Carrières fait partie.

Un premier contrat visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard », a été octroyé en 2016 à Construction Généphi inc. pour une dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses. Ce contrat, qui incluait entre autres la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général.

Cette résiliation a requis de retourner en appel d'offres public afin de procéder au parachèvement des travaux débutés par l'entrepreneur. Puisque les travaux étaient partiellement entamés (démolition des structures existantes, reconstruction de petites passerelles basses dans le boisé, début d'installation de pieux dans les grands et moyens marais et fabrication partielle des modules des passerelles), il a également été requis de réviser les documents d'appel d'offres, de manière à refléter les conditions actuelles du site.

Dans le but d'optimiser l'échéancier du parachèvement des travaux, le projet initial a été scindé afin de

séparer le projet de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières et la construction des autres éléments du parc-nature (passerelles et belvédères).

Les autres structures (grande passerelle, moyenne passerelle, belvédère du Grand-Héron ainsi que le belvédère du Petit-Butor) seront incluses dans un appel d'offres subséquent.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 5 avril 2018 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 1er mai 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 1er mai 2018, à 13h30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. L'addenda n° 1, émis le 19 avril 2018, signalait un report de la date d'ouverture de la soumission ainsi qu'une précision quant à la période des travaux. La date d'ouverture initialement prévue pour le 25 avril 2018 a été reportée au 1er mai 2018.

L'addenda n° 2, émis le 23 avril 2018, contenait des corrections aux quantités de certains items au bordereau, des précisions dans la description de certains travaux à effectuer, des corrections des références aux détails ainsi que des précisions pour les ancrages des bases de béton. De plus, des précisions ont été apportées à la suite des questions sur les matériaux à utiliser, notamment, sur les garde-corps en aluminium ainsi que sur les dimensions des roulottes de chantier.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 29 août 2018.

**Décision(s) antérieure(s)**

CG17 0411 - 28 septembre 2017: Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres public n° 16-6853.

CG17 0008 - 26 janvier 2017 : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 $, taxes incluses. - Appel d'offres public n° 16-15547 (5 soumissionnaires).

CG 16 0498 - 7 juillet 2016: Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

CG14 0592 - 18 décembre 2014 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 $, taxes incluses. - Appel d'offres public n° 14-13874 - (2 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adopter la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et mandater le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie pour

coordonner son application et déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

**Description**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières. Le belvédère est situé à la pointe extrême de la Pointe-aux-Carrières, surplombant le lac des Deux Montagnes. Le nouveau belvédère est localisé au même emplacement où était situé un ancien gazebo de bois, jadis incendié et jamais reconstruit. Les travaux comprennent la protection du milieu naturel, le forage des pieux pour l'installation du belvédère en deux paliers, la construction du belvédère, le contrôle de végétation envahissante, la plantation de végétaux et la remise en état du site (ensemencement hydraulique, engazonnement et réparation de sentiers en poussière de pierre).

Plus précisément, les aménagements projetés comprennent les composantes suivantes :
- les installations requises pour la protection du milieu existant (arbres, végétations, muret de pierre, escaliers, etc.);
- les travaux arboricoles, essouchage de souches existantes, débroussaillage du site d'insertion, élagage de végétaux le long du chemin d'accès;
- la mise en place d'un site d'entreposage temporaire;
- l'installation de bases en béton, de pieux forés et d'une structure préfabriquée en acier galvanisé;
- l'installation de garde-corps préfabriqué en aluminium anodisé, de pontage de bois, de caillebotis en aluminium anodisé;
- la réalisation de travaux de menuiserie (bancs, appui-bras);
- la plantation de végétaux indigènes, de gazonnement et d'ensemencement hydraulique;
- la réfection de sentiers en poussière de pierre et remise en état du site.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risques associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux d'aménagement en milieu naturel sensible (berge). Aussi, l'échéancier du projet, soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (certificat d'autorisation du MDDELCC), participe à rendre le contexte d'intervention plus difficile.

Les incidences représentent 6 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 69 145,13 $, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés suivants :
- contrôle qualitatif;
- diverses expertises techniques;
- transmission des informations sur les travaux et leurs impacts;
- suivi et entretien des travaux de renaturalisation, de contrôle du nerprun et de bonification environnementale pendant deux ans;
- gestion des impacts liés aux travaux.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de sept entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs. De ce nombre, cinq entrepreneurs généraux ont déposé une soumission. Tous les cinq étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux:
- 2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction
- Construction Deric inc.
- Construction Généphi inc.
- Construction Ultimatek inc.
- Emcon
- Manufacturier Sheltec inc.

- Tisseur inc.

Justification

Sur la totalité des sept entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une soumission conforme. Cela représente 71 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 29 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications effectuées auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :
- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commandes complet;
- complexité du projet.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|
| Manufacturier Sheltec inc. | 1 165 587,81 $ | 174 838,17 $ | 1 340 425,98 $ |
| Deric Construction inc. | 1 212 443,57 $ | 181 866,54 $ | 1 394 310,10 $ |
| 2633-2312 Québec inc. (Arthier) | 1 241 730,00 $ | 186 259,50 $ | 1 427 989,50 $ |
| Construction Emcon inc. | 1 331 154,11 $ | 199 673,12 $ | 1 530 827,22 $ |
| Tisseur inc. | 1 579 586,54 $ | 236 937,98 $ | 1 816 524,53 $ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec firme externe pour les éléments de structure) | 903 625,34 $ | 135 544,41 $ | 1 039 173,83 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>*(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* | | | 1 502 015,47 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>*((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100* | | | 12,06 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)<br>*(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* | | | 476 098,55 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>*((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100* | | | 35,52 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)<br>*(la plus basse conforme – estimation)* | | | 301 252,23 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100* | | | 28,98 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)<br>*(la deuxième plus basse – la plus basse)* | | | 53 884,13 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>*((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100* | | | 4,02 % |

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 28,98 % à l'estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec la firme externe pour les éléments de structure).

L'écart élevé entre la soumission et l'estimation peut être en partie attribuable à l'abondance de projets d'infrastructure majeurs en cours actuellement dans la région métropolitaine, qui affectent particulièrement les travaux de structures d'acier et de forage. Les carnets de travail des entrepreneurs sont pleins, la main d'oeuvre qualifiée est rare et le prix de l'acier est à la hausse. Il en résulte l'observation sur le marché de prix relativement élevés pour ce type de travaux.

À la suite des analyses des soumissions, il apparaît que les frais généraux reliés au contrat sont importants (environ 20 %). Les soumissionnaires se sont donnés une marge de manoeuvre étant donné la nature complexe et sensible du milieu.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

**Aspect(s) financier(s)**

Le coût total maximal de ce contrat de 1 409 571,11 $, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 287 126,30 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 16-049 – « Réaménagement des parcs-nature » du SGPVMR.

2018 : 965 344,72 $ net
2019 : 321 781,58 $ net

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Développement durable**

La reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. En vue de protéger et de maximiser la biodiversité, les plantations seront composées uniquement d'espèces indigènes. De plus, le contrôle du nerprun contribuera à améliorer la propagation naturelle des plantes indigènes dans le milieu. Les ressources naturelles extraites seront réutilisées sur le site aussi souvent que possible, de même que les pierres récupérées lors des travaux d'excavation seront utilisées pour créer des habitats fauniques.

**Impact(s) majeur(s)**

Étant donné que le contrat n° 16-6853 visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard » a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général, le parachèvement des travaux est très attendu des usagers du parcs.

Le contrat doit être octroyé en juin afin que l'entrepreneur puisse débuter les travaux le 1er septembre 2018. Le cas échéant, le projet risque d'être retardé d'un an en raison de la courte période permise pour réaliser les travaux en raison de la *Loi fédérale de 1994 sur les oiseaux migrateurs* .

**Opération(s) de communication**

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications.

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

Comité exécutif : 6 juin 2018
Conseil municipal : 18 juin 2018
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 21 juin 2018
Début des travaux : 4 septembre 2018
Arrêt des travaux pour la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril au 31 août 2019
Reprise des travaux (sans machinerie) pour parachèvement du terrassement : 1er mai 2019
Date visée pour la fin des travaux : 15 juin 2019

**Échéancier initial de réalisation du projet**

**Début:** 2018-09-04 **Fin:** 2019-05-29

**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## Validation

| Intervenant | Sens de l'intervention |
|---|---|
| Autre intervenant | Sens de l'intervention |

| Parties prenantes | Services |
|---|---|
| Anne DESAUTELS | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal |

Anne DESAUTELS, 24 mai 2018

| Responsable du dossier | Endossé par: |
|---|---|
| Sarah MUSTILLE<br>Architecture paysagiste<br>Tél. : 514 872-9868<br>Télécop. : | Steve BILODEAU BALATTI<br>architecte paysagiste<br>Tél. : 514 872-6472<br>Télécop. :<br>Date d'endossement : 2018-05-17 |

| Approbation du Directeur de direction | Approbation du Directeur de service |
|---|---|
| Sylvia-Anne DUPLANTIE<br>Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics<br>Tél. : 514 872-5638<br>Approuvé le : 2018-05-25 13:24 | Louise-Hélène LEFEBVRE<br>Directrice<br>Tél. : 514 872-3725<br>Approuvé le : 2018-05-25 17:09 |

Numéro de dossier :1181701002